

Objet : Désignation des représentants à la Formation Spécialisée en Santé, Sécurité et Conditions de Travail de la Communauté d'Agglomération ARLYSÈRE, CIAS ARLYSÈRE et les Régies Eau et Assainissement suite aux élections communautaires du 9 avril 2026

Le Président de la Communauté d'Agglomération Arlysère,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, et notamment l'article 6,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°24 en date du 12 mai 2022 instituant au sein du Comité Social Territorial une Formation Spécialisée en Santé, Sécurité et Conditions de Travail et fixant le nombre de représentants du personnel à 5 titulaires et 5 suppléants,

Considérant qu'il est de la responsabilité du Président de désigner les membres des élus devant siéger au sein de la Formation Spécialisée en Santé, Sécurité et Conditions de Travail au titre du collège employeur.

Arrête

Article 1 : Sont désignés en qualité de membres de la Formation Spécialisée en Santé, Sécurité et Conditions de Travail :

Représentants titulaires	Représentants suppléants
Christian EXCOFFON	André VAIRETTO
Virginie VERNAZ	Raphaël THEVENON
Frédérique DUC	Alain ZOCCOLO
Philippe BRANCHE	Annick CRESSENS
François GAUDIN	François RIEU

Article 2 : Monsieur EXCOFFON Christian assurera la présidence de la Formation Spécialisée en Santé, Sécurité et Conditions de Travail.

Article 3 : En l'absence de Monsieur EXCOFFON Christian, est désignée en qualité de présidente suppléante :

- Madame VERNAZ Virginie

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, 2 place Verdun - 38 000 Grenoble et par la voie de l'application « Télérecours citoyen » sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Article 5 : Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'Etat et communiqué lors du prochain Conseil Communautaire.

Fait à Albertville, le 22/06/2026

Frédéric BURNIER FRAMBORET

Président

